

Réponse de la direction
Audit du programme de biosécurité à l'Agence de la santé publique du Canada

Recommandations	Réponse de la direction	Produit livrable	Échéancier	Responsable
<p>Recommandation 1A</p> <p>Le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de sûreté sanitaire devrait sensibiliser davantage les employés à leurs obligations en matière de conflits d'intérêts.</p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p> <p>Pour maintenir la confiance dans l'objectivité des processus réglementaires, et comme partie de nos obligations en vertu du chapitre 2 du Code de valeurs, tous les employés du Centre de biosécurité doivent déclarer qu'ils ont lu, compris, et agis selon leurs obligations en matière de conflits d'intérêts (COI) en vertu du Code. Afin de soutenir cette mesure, le Centre de biosécurité a élaboré un document particulier au programme qui vise à augmenter la sensibilisation des employés de leurs obligations et des conflits d'intérêts potentiels ou perçus qui pourront porter particulièrement à leur rôle réglementaire.</p>	<p>Études de cas particuliers au programme</p>	<p>Achevé</p>	<p>Directeur, Bureau des programmes et de la planification en biosécurité</p>
<p>Recommandation 1B</p> <p>Le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de sûreté sanitaire devrait b) établir des procédures pour la sélection d'analystes de la LAPHT désignés qui ne présentent pas de conflits d'intérêts potentiels ou perçus en cas d'incident au LNM ou de situation mettant en cause l'un de ses employés et qui exigeraient une analyse d'agent pathogène par un analyste désigné.</p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p> <p>Pour maintenir la confiance dans l'objectivité des processus réglementaires et d'application des peines, le Centre va élaborer des procédures pour la sélection des analystes de la LAPHT convenables qui ne présentent pas de conflits d'intérêts potentiels ou perçus.</p>	<p>Procédures pour la sélection convenable des analystes de la LAPHT désignés qui ne présentent pas de conflits d'intérêts potentiels ou perçus.</p>	<p>30 septembre 2019</p>	<p>Directeur, Bureau des programmes et de la planification en biosécurité</p>

Réponse de la direction
Audit du programme de biosécurité à l'Agence de la santé publique du Canada

Recommandations	Réponse de la direction	Produit livrable	Échéancier	Responsable
<p>Recommandation 2</p> <p>Le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de sûreté sanitaire devrait instaurer un processus de surveillance des activités des utilisateurs dans iSTOP pour garantir l'intégrité du processus de production des rapports.</p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p> <p>La direction reconnaît l'importance de prévenir la fraude et des erreurs dans la production de rapports. Suivant la période couverte par l'audit, des procédures opérationnelles normalisées ont été mises en œuvre afin de renforcer la division des responsabilités et les représentants désignés dans l'utilisation de iSTOP. En réponse à un audit de la sécurité TI, les contrôles d'accès ont été renforcés davantage afin de cadrer les privilèges avec les rôles d'utilisateurs et les représentants désignés. En plus des mesures déjà prises, le Centre va établir un processus opérationnel axé sur les risques pour vérifier que l'activité des utilisateurs en iSTOP se fait conformément aux politiques et processus établis.</p>	<p>Processus opérationnel axé sur les risques pour vérifier si les activités d'utilisateurs dans iSTOP se font conformément aux politiques et procédures établis.</p>	<p>31 décembre 2019</p>	<p>Directeur, Bureau des programmes et de la planification en biosécurité</p>

Réponse de la direction
Audit du programme de biosécurité à l'Agence de la santé publique du Canada

Recommandations	Réponse de la direction	Produit livrable	Échéancier	Responsable
<p>Recommandation 3</p> <p>Le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de sûreté sanitaire devrait déterminer la tolérance au risque de la haute direction pour les inspections des titulaires de permis du groupe de risque 2, et réévaluer les facteurs de risque et les cotes nécessaires à la détermination des inspections à effectuer, dès que les données recueillies seront suffisantes pour avoir un échantillon de taille statistiquement significative.</p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p> <p>La direction reconnaît l'importance de l'allocation des ressources là où le besoin est plus accru, et de préciser les activités de surveillance et de vérification aux domaines à plus haut risque. Le Centre va s'engager avec la haute direction afin de définir la tolérance au risque pour les inspections des titulaires de permis GR2 et d'élaborer un plan pour évaluer les facteurs de risque et les cotes nécessaires à la détermination des inspections à effectuer dès que les données recueillies seront suffisantes pour avoir un échantillon de taille statistiquement significative.</p>	<p>Engager avec la haute direction afin de préciser la tolérance au risque et établir les cibles de base pour les inspections du groupe de risque 2 connexes.</p> <p>Mettre en œuvre un plan d'évaluation des facteurs de risque et les cotes nécessaires à la détermination des inspections à effectuer pour le groupe de risque 2.</p>	<p>30 juin 2019</p> <p>1^{er} avril 2020</p>	<p>Directeur, Bureau des opérations de biosécurité et de bioconfinement</p>
<p>Recommandation 4</p> <p>Le sous-ministre adjoint de la Direction générale des services de gestion (DGSG) devrait veiller à ce que le processus d'habilitation de sécurité soit administré de manière exacte et efficace, et conformément à l'entente sur les niveaux de services établie avec le Centre de la biosécurité.</p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p> <p>La Division de gestion de la sécurité de la DGSG (DGS-DGSG) va améliorer et aligner les systèmes et pratiques de surveillance, de traitement et de production de rapports pour les habilitations de sécurité LAPHT. Élaborer des rapports hebdomadaires et fixer des réunions toutes les deux semaines permettront une production de rapports précise et efficace.</p> <p>DGS-DGSG, en collaboration avec le programme de biosécurité, va élaborer des outils de formation et de production de rapports en matière de sécurité qui vont</p>	<p>Des procédures opérationnelles normalisées renouvelées afin de cadrer avec les exigences du programme de la LAPHT :</p> <p>a) Consultations avec les intervenants</p> <p>b) Complétion des processus et procédures définitives qui seront conformes aux normes de services du protocole d'entente.</p> <p>c) Obtenir l'approbation du DG du Centre de biosécurité</p>	<p>15 janvier 2019</p>	<p>Sous-ministre adjoint, Direction générale des services de gestion</p>

Réponse de la direction
Audit du programme de biosécurité à l'Agence de la santé publique du Canada

Recommandations	Réponse de la direction	Produit livrable	Échéancier	Responsable
	assurer la conformité aux normes de services pour les habilitations de sécurité LAPHT.	pour les nouveaux procédures et outils de surveillance.		